



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

Les règles d'or pour sortir de chez soi à



Moins de monde à la maison et dans les transports collectifs,
c'est plus de monde sur la route. Plus que jamais, veillez à :



Vérifier vos équipements de sécurité :
(obligatoires à partir du 1er juillet 2020)
sonnette, freins, accessoires rétro réfléchissants,
feux à l'avant et à l'arrière.



Préparer votre itinéraire avant
de partir, en privilégiant
les pistes cyclables.



Penser à vous équiper :
casque, vêtements clairs,
accessoires rétro réfléchissants.



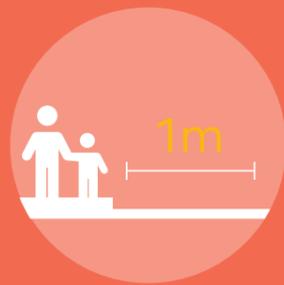
Ne pas circuler
à 2 sur une trottinette,
c'est dangereux et interdit.



Être attentif aux piétons,
autres trottinettes
et vélos, plus nombreux.



Faire attention à l'angle mort
des bus et poids lourds,
plus large que celui
des voitures.



Circuler à 1 mètre du trottoir
et des voitures stationnées,
pour éviter les ouvertures de portière
ou les surgissements d'enfants.



Ne pas utiliser les casques audio.
Ils sont interdits car dangereux
(ils vous coupent des bruits
de la circulation).